



Compte Rendu du CA de l'UL du 01/04/2014 par les BIATSS de l'UNSA

Le CA débute à 9h17

Procurations : 6

1. Informations du Président et du Vice-Président

Président : décès de M. DINET, qui a beaucoup fait pour l'Université. Une minute de silence est respectée en son honneur.

Patrick MOREL, nouveau membre du CA, Président du Crédit Mutuel Enseignant, choisi par les Directeurs de Pôles Scientifiques et Collégiums (PS/C).

Président : élections étudiantes ce jour. Le taux de participation y est traditionnellement très faible, malgré nos efforts.

Président : 1^{ère} réunion préfiguratrice du PLES (Pôle Lorrain d'Enseignement Supérieur), qui rassemble l'UL, les Ecoles hors UL, des représentations de l'Enseignement Supérieur (Classes Préparatoires, Enseignement agricole, BTS STS), Instituts de Formations en Soins Infirmiers, CNAM, CESI, etc. Une convention simple sera établie, et des groupes de travail se formeront dès que le PLES se mettra en place. Entre autres actions : Schéma régional de la vie étudiante étendu à la vie universitaire ; carte de la formation supérieure aussi complète que possible ; transfrontalier ; formation professionnelle.

Président : contrats d'association en cours avec ENIM, Georgia Tech, ICN, Centrale Supélec, etc.

Président : inquiétude au niveau national quant au remaniement du gouvernement. La CPU a écrit au Président de la République : les Présidents d'Université ne veulent pas séparer Enseignement Supérieur et Recherche au sein de 2 Ministères.

Président : deuxième vague d'Appels à Projets Investissements d'Avenir, avec 2 Milliards d'Euros pour les Idex (NB : partie intérêts, à 2,5%, de cette somme), et un nouveau dispositif : i-sites, focalisés sur les interactions d'une université avec une région. L'appel d'offre devrait avoir lieu avant l'été, pour un premier retour à l'automne, et un choix définitif au printemps 2015. L'Idex sert à faire émerger 10 Pôles de niveau international en France. L'UL est à la limite des 10 premiers. Il y a un message à faire passer. Ces moyens extrabudgétaires pourraient fortement aider l'UL, il faudra donc répondre à cet appel.

Un représentant du Collège B signale que le 3 février, un partenariat a été signé concernant le plan campus, il voudrait savoir l'influence en Lorraine sur le financement du Plan Campus.

Président : propose de mettre un point d'information là-dessus au prochain CA. Ce qu'il sait, c'est que la Banque Européenne se substitue à l'Etat pour faire les avances de trésorerie dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP). Ce qui est étonnant, c'est que la BE interagisse directement avec les opérateurs en région, et pas avec l'Etat.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 février 2014

Une représentante du Collège B remarque qu'en fin de page 26, il est fait état de la fusion d'un certain nombre de licences en une licence SPI (Sciences Pour l'Ingénieur). Elle est étonnée que cela ne semble être qu'un point de détail, sans aucun vote.



Pour le Président, le MESR a publié une nouvelle nomenclature. Il fallait adapter pour rester dans celle-ci.

Le VP Formation confirme que la DGESIP a demandé cette évolution : une mention SPI et deux parcours type. Les équipes pédagogiques ont été informées, pas court-circuitées. Comment l'information diffuse sur le terrain, il ne le sait pas. Mais le CF a voté sur ce point. La discussion reste ouverte avec la DGESIP ceci dit.

La représentante reste sceptique quant à l'argument que c'est à la demande du MESR. A une autre époque, la Mécanique à l'UPV-M a subi des modifications à cause du même type de demandes, et cela s'est traduit de façon catastrophique sur les effectifs étudiants.

Président note qu'effectivement, les réformes de nomenclatures interviennent juste après que l'UL a présenté son offre de formation. Ce n'est pas opportun.

Un représentant du Collège B rappelle qu'au moment du vote au CNESER (décembre), il a été dit qu'un temps d'adaptation était possible pour les formations.

Le Président répond que le MESR a retenu l'application immédiate pour les Licences (2014), et un temps d'adaptation sur les LP et les Masters (jusqu'à la fin du contrat).

Vote du CR : adopté à l'unanimité.

Affaires Financières & Achat Public

3. Compte financier 2013

Le Président en préambule signale que le Ministère des Finances demande à ce que les comptes financiers soient présentés pour fin février. Cela sera impossible à moins d'arrêter les commandes au plus tard fin novembre.

Présentation du compte financier 2013 par l'Agent Comptable de l'UL

L'année 2013 se traduit par un compte de résultat positif de 3,1 Millions d'euro (M€). Les charges sont en hausse, mais les recettes aussi.

Taux d'exécution des dépenses hors charges de personnel : 85%, ce qui correspond aux instructions données de ne pas dépenser tous les crédits. Pour les charges de personnel, on a un taux d'exécution de 99,5%. Aucune marge ici.

L'importance de la masse salariale (MS) s'accroît : en 2010, la MS représentait 77% des charges de fonctionnement. Aujourd'hui c'est 83%. Deux raisons à cela : la MS croît, et les autres charges diminuent. C'est un peu plus que dans les autres universités de taille comparable.

Pour la MS, ce qui provoque la hausse c'est la partie charges de Sécurité Sociale (+27 M€ sur 4 ans). La partie salaires et traitements varie très peu depuis 2010 (251 M€). Le nombre d'emplois a un peu diminué. NB : pour être à jour avec la réglementation, l'UL a intégré les passifs sociaux : heures supplémentaires non encore payées, heures complémentaires, etc. Ceci représente environ 15 M€.

Les charges de fonctionnement (hors MS) baissent depuis 2010 : baisse des factures de téléphone, de papier, etc. ; hausse des fournitures administratives (car les ordinateurs de moins de 800 euros sont désormais comptabilisés en fonctionnement et plus en équipement) ; baisse du nettoyage, des charges de gestion, de la documentation (l'UL portait le marché national Couperin mais ne le porte plus aujourd'hui, ceci explique la baisse), etc. Entre 2011 et 2012, les flux (recettes-dépenses) ont également largement baissé du fait de la disparition des refacturations et transferts de recettes entre établissements.



Produits : ils ont tendance à baisser depuis 2010 hors subvention du MESR. C'est stable cette année.

La subvention du MESR est en hausse continue, mais l'augmentation compense en grande partie la hausse de la MS côté charges sociales. Ne pas oublier également en 2013 les 4 M€ alloués au titre du contrat quinquennal, que nous ne retrouverons pas cette année.

Augmentation des charges sociales de 10,5 M€ compensée à hauteur de 9,4 M€ par le MESR. C'est l'Etablissement qui doit trouver le différentiel sur ses propres ressources.

Produits de fonctionnement hors MESR en baisse, notamment du fait des baisses des prestations de recherche et des prestations de Formation Continue, d'Apprentissage, etc. La taxe d'apprentissage va encore baisser (affectation plus importante au Centre de Formation des Apprentis – CFA).

Augmentation des subventions de fonctionnement mais on est toujours dans des régularisations et des jeux d'écritures. Par ailleurs, certaines subventions sont très spécifiques et ne seront pas renouvelées. Les produits ne sont donc pas forcément suffisants.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève à 13,4 M€ (10,7 M€ en 2012). On retrouve largement les 4 M€ au titre du contrat quinquennal.

Dans le tableau de financement on note 334 k€ de dépenses liées à la participation à la SATT (248 k€ subventionnés pour cela par l'ANR).

On devrait puiser dans le Fonds de Roulement (FdR) pour assurer l'investissement, mais comme celui-ci est très faible en ce moment (niveau d'investissement en baisse de 3 M€ par rapport à 2012), on peut abonder le FdR de 800 k€.

Le bilan financier donne donc un FdR de 40,7 M€ (soit 29 jours de fonctionnement, donc à la limite de ce qui est demandé – 1 mois).

Le besoin en FdR est négatif (-18 M€, alors que pour une université comme la nôtre, il devrait être plutôt de -12 M€), il nous dégage donc une réserve, mais cela veut dire que nous avons des sommes « bloquées » et mal identifiées. Par exemple, 9 M€ de recettes sur un compte d'attente (encaissées en 2013 avant émission d'une facture, ce qui correspond à des sommes dont l'Agent Comptable ne sait pas trop à quoi elles correspondent). Ces sommes devraient peut-être être comptées au moins pour partie dans une ligne spécifique du budget 2013, en termes de qualité comptable ce n'est pas suffisant. Il va donc y avoir une réserve des Commissaires aux Comptes. En régularisant ces lignes, on pourrait impacter positivement le résultat de l'exercice, alors que là on joue sur la trésorerie mais pas le résultat.

NB : les CAP (charges à payer) sont des sommes mises de côté pour payer les CET, les heures sups, etc.

La trésorerie est rassurante à 59 M€.

Un représentant du Collège B se réjouit de voir que les comptes sont positifs, mais il n'est pas surpris car il a toujours dit qu'il ne croyait pas au risque de double déficit. Un peu réservé sur l'intégration systématique des résultats de 2010 et 2011. Mais l'exercice ne peut être considéré comme correspondant à un exercice UL. Le premier exercice comptable était 2012. Un déficit de 1,5 M€ pour ce premier exercice avec des comptes à apurer, ce n'était pas alarmant. En 2013 bien sûr, il y avait les 4 M€ du contrat de site, mais on ne peut pas directement les imputer au résultat. Le FdR est fiabilisé et stabilisé. La CAF augmente, et finalement la situation financière de l'UL n'est pas aussi alarmante qu'on veut bien nous le dire.

Vote sur l'adoption des comptes : unanimité pour.

Vote sur l'imputation des excédents de fonctionnement : unanimité pour

Vos élus UNSA ont voté pour, car ils valident l'état des comptes tels qu'ils ont été présentés, ce qui ne signifie pas qu'ils approuvent totalement la politique associée (gel d'emplois entre autres).

Analyse des Commissaires aux Comptes du Cabinet Mazars

Rappel des 5 réserves émises par les CC en 2013 :

- 1. patrimoine immobilier : la documentation fournie par France Domaines n'est pas suffisante pour évaluer exactement le patrimoine. France Domaines doit ré-expertiser ; l'approche par composante (selon leur durée de vie) n'est mise en œuvre que partiellement.*
- 2. actifs mobiliers : il y a absence d'un inventaire physique récent. Vu le montant des dotations aux amortissements, il doit exister des biens amortis qui n'existent plus.*
- 3. subventions d'investissement : 60% des subventions ne sont encore pas fléchées.*
- 4. engagements relatifs au personnel : insuffisance de suivi financier sur les passifs sociaux : CET, heures complémentaires, paiement des jours de congés non pris...*
- 5. compte d'attente (subventions dont on ne sait pas où elles doivent être affectées) : en l'absence d'une analyse de ces comptes, il n'est pas possible de conclure sur l'exactitude des produits de l'exercice 2012 concernant les contrats de recherche, de formation continue ou de subvention d'exploitation. On est passé de 33 M€ sur le compte d'attente à 6 M€. C'est une excellente évolution mais c'est encore trop.*

Fondation NIT : approbation des comptes 2013 sans réserve comme l'an dernier.

Concernant l'UL, les éléments marquants sont l'application de règles comptables nouvelles et la prise de participation dans la SATT (incidence sur les comptes) ; la réorganisation de l'UL, notamment au niveau de sa DRH, et la mise en place d'un contrôle interne comptable et financier (pas d'incidence sur les comptes).

Les comptes de l'UL sont approuvés, avec 3 réserves et 1 observation. Deux réserves sont levées (celles sur les points 3 et 4 ci-dessus). Trois réserves demeurent :

1. patrimoine immobilier : idem à l'an dernier.
2. actifs mobiliers : idem à l'an dernier.
3. compte d'attente (subventions dont on ne sait pas où elles doivent être affectées) : en l'absence d'une analyse de ces comptes, il n'est pas possible de conclure sur l'exactitude des produits de l'exercice 2013 concernant les contrats de recherche, de formation continue ou de subvention d'exploitation. On est cette année à 9,2 M€.

Une observation est également notée sur le changement de méthode comptable et les régularisations comptables.

Perspectives et principaux points à suivre en 2014 :

- des chantiers comptables à mettre en œuvre : fiabiliser le processus « recettes », valoriser le patrimoine immobilier, mener un inventaire physique des biens mobiliers
- poursuivre le plan d'actions défini par le contrôle interne comptable et financier
- remettre à plat la procédure d'arrêté des comptes dans un contexte d'accélération des délais de clôture

Vos élus notent que l'an dernier, la présentation des Commissaires aux Comptes a précédé l'approbation du compte financier 2012. Cette fois, nous avons procédé à l'envers. Quelle est la bonne pratique ? Par ailleurs, nous ne disposons pas du rapport écrit des Commissaires aux Comptes.

Selon les Commissaires aux Comptes, leur présentation devrait normalement suivre la présentation du compte financier, avant le vote. Par ailleurs, ils ont juste terminé leur analyse des comptes, donc n'ont pas encore transmis leur avis écrit.

Le Président note que d'un autre côté, il faut que les comptes soient approuvés pour que les Commissaires donnent leur avis.

Pour un représentant du Collège B, il semblait que l'inventaire avait débuté.

LE DGS confirme que c'est M. A. Guermann assure la fonction de Contrôleur Interne, et devait lancer la procédure d'inventaire. Mais il quitte l'établissement, il faut donc revoir le dispositif.

La VP Finances présente ensuite l'analyse politique en rappelant les étapes de l'année budgétaire 2013 : nécessité de refonder le modèle économique, bilan de l'analyse IGAENR pointant les difficultés financières futures de l'Etablissement. En mars 2013, le budget rectificatif adopté au CA a mis en œuvre le gel de 10%, puis en juin 2013 le compte financier 2012 est présenté au CA : la trajectoire financière est mauvaise. Octobre 2013 : deuxième budget rectificatif, constatation de 4 M€ alloués au titre du contrat, ouverts sans mettre de dépense en face. Ce jour, clôture des comptes.

Les objectifs du budget 2013 avaient pour objectif d'harmoniser les pratiques budgétaires issues des établissements antérieurs ; de refléter une meilleure qualité comptable ; de donner à notre budget une trajectoire mieux maîtrisée, de mieux maîtriser notre FdR. Mais le budget 2013 ne contient pas d'objectifs déclinés.

Il y a des points positifs :

- taux d'exécution en progression (réajustements, meilleure qualité de la prévision, meilleur lien recette-dépense).
- diminution de dépenses de fonctionnement (reste à voir s'il s'agit d'un effet volume – meilleures conditions de marché – et/ou d'un effet diminution de consommation) ; une baisse des dépenses de fonctionnement peut aussi traduire une contrainte financière. C'est à analyser.
- meilleure qualité des états financiers : on passe de 5 à 3 réserves des CC, le compte financier est présenté plus tôt. Implication et mobilisation forte des acteurs sur ce thème.

Quand on regarde l'équilibre réel de l'exercice, on est à -0,9 M€. La variation positive du FdR est liée à des régularisations comptables. On espère que les régularisations comptables vont diminuer de façon à mieux connaître l'évolution réelle du FdR.

On note également des points de préoccupation :

- évolution des recettes peu favorable (baisse des prestations de recherche, de la taxe d'apprentissage, etc.)
- poids de plus en plus élevé de la subvention du MESR (88,2% des produits encaissables)
- évolution forte de la masse salariale (part charges sociales). Analyse fine à conduire. Rigidité (poids de la masse salariale/l'ensemble des produits encaissables) de 83,8% lorsque le taux d'alerte de l'IGAENR est de 83%.
- investissement mieux financé (32% de celui-ci n'était pas financé, d'où le besoin de faire appel au FdR en 2013 ; aujourd'hui 5% ne le sont pas selon le budget prévisionnel) mais de plus en plus réduit.

Conclusions : l'UL se construit, la situation semble maîtrisée, mais la prudence reste de mise, et il faut compléter l'analyse par d'autres angles de vue.



Un représentant du Collège B note l'équilibre entre les points positifs et les préoccupations, qui lui semble meilleur et la présentation moins caricaturale que parfois. Il voudrait rappeler que le premier Budget récapitulatif annonçait un excédent de 1,1 M€ et le second 2 M€. On finit à 3,1 donc c'est plutôt positif. En ce qui concerne les investissements, on a engagé un certain nombre de réflexions sur la fiabilisation des recettes, il faudrait peut-être aussi engager une réflexion sur l'investissement de l'établissement (plan d'investissement pluri-annuel ?)

La VP Finances veut effectivement regarder qui investit quoi et où. Les dépenses d'investissement de 2013, ce sont 37% de bâtiment et 38% de matériel scientifique, soit $\frac{3}{4}$ de l'investissement à eux deux.

Le Président constate que l'équipe présidentielle ne s'est pas trompée quant aux décisions présentées au vote du CA. Les procédures existantes aujourd'hui permettent de réguler l'investissement : investissement des composantes autorisé lorsque la recette est avérée ; schéma pluri-annuel pour l'immobilier. Il faudrait toutefois faire 3 fois plus d'investissement, mais le choix est de ne pas diminuer le FdR en réalisant des dépenses non couvertes. Quand l'équipe présidentielle a proposé d'ajouter les 4 M€ au titre du Contrat en recette sans dépense en face, c'était la bonne décision afin de stabiliser le FdR. Des inquiétudes perdurent sur la masse salariale, car l'Etablissement ne sait pas quelles compensations l'Etat apportera aux augmentations de charges sociales, CAS pensions, GVT, etc.

Les marges de manœuvre ne sont pas encore suffisantes. Encore une certaine fragilité, l'année 2014 sera difficile. En termes financiers, le gel d'emplois sera plus effectif en 2015. La trajectoire est plutôt maîtrisée, mais on aimerait en connaître l'issue. L'analyse continue. Des discussions vont avoir lieu avec les OS sur le régime indemnitaire BIATSS.

4. Taux de prélèvement du modèle économique

Le VP CA rappelle pourquoi il est nécessaire d'avoir des prélèvements

- assurer le financement de coûts collectifs pris en charge au niveau central (documentation, serveurs informatiques, traitement des déchets spéciaux, réseau WiFi, téléphonie, etc.)
- couvrir les charges indirectes induites par les activités annexes des composantes (formation continue, expertises, contrats, etc.)
- alimenter financièrement les enveloppes versées aux composantes (dotations de fonctionnement, charges d'enseignement dans le cadre du référentiel, etc.)

Par rapport à la subvention MESR et autres recettes destinées à ces fins, il reste un prélèvement d'environ 15 M€ à réaliser sur les composantes.

En octobre 2013 puis janvier 2014, des taux de prélèvement avaient été proposés, à titre d'expérimentation. Les composantes ont fait remonter les difficultés liées à un taux de prélèvement différencié. Il est donc proposé une contribution « universelle » de 10% sur l'ensemble des ressources propres des composantes et directions, i.e. les recettes de fonctionnement encaissables. Le prélèvement reste de 40% sur les droits universitaires. Avantages de ce nouveau système : un seul taux (simplicité) ; un taux plus équitable et plus facile à gérer par les composantes (déconnecté des recettes, chaque composante choisit la/les ressource(s) lui permettant de contribuer ; un taux proche de celui utilisé dans les EPST.

Une discussion a eu lieu en Directoire, mais aussi avec les Directeurs de composantes et laboratoires dans le cadre du dialogue de gestion. Ceci n'est pas un nouveau prélèvement, mais un dispositif qui se substitue à l'ancien. Selon la composante, l'effet d'un taux unique ou différencié peut avoir des effets différents, on sera vigilant. Il y a



volonté d'appliquer cette règle dès 2014 afin de ne pas avoir une année de transition, mais de passer tout de suite à un système pérenne.

Par ailleurs des marges de manœuvre supplémentaires pourraient être laissées aux composantes :

- la gestion de Lothaire passerait en central
- la redevance pour mise à disposition de locaux resterait dans la composante
- les reliquats de recherche resteraient un an dans la composante après fin du contrat et ne remonteraient pas tout de suite en central.
- des emplois pourraient être pris en charge en central

Une de vos élus signale que ce nouveau dispositif pose problème aux composantes qui ont préparé un budget sur d'autres bases et vont devoir refaire ce dernier en cours d'année. Chacun a-t-il déjà pu faire sa projection sur 2014 ? Quelles solutions pour régler les difficultés éventuelles ?

Le VP note qu'à tout changement de système, il y a des gagnants et des perdants. Les impacts sont néanmoins limités selon les simulations (2-3 voire 5% de différence au total). Les budgets restent prévisionnels, et incluent une marge de manœuvre. Les cas particuliers seront examinés avec attention et soumis à une expertise de la DBF.

Le Président ajoute que les Directeurs de PS ont par exemple fait remonter des commentaires quant à la partie dépenses. Mais ils n'ont pas intégré les recettes supplémentaires (Lothaire, reliquats de contrats, etc.). Des ajustements en fonction de l'histoire auront lieu.

Le VP CA rappelle que pour les administrateurs, la préoccupation doit plutôt être le modèle global. Pour les détails d'application, les services centraux verront.

Un représentant du Collège A était assez convaincu par la présentation sur les taux différenciés. Il trouve dommage de ne pas expérimenter pendant 1 ou 2 ans ces taux qui paraissent raisonnables. Les risques de passage de contrats aux EPST existent, et ne seront toujours pas identiques.

Le Président était inquiet par la mise en application des taux différenciés. Les composantes se plaignent de taux de prélèvement trop élevés, mais oublient les frais d'environnement dans leur activité. Les composantes se séparent de contractuels, et demandent au central de prendre en charge leur salaire, car on ne veut pas les licencier. A noter que 70 contractuels vont passer en CDI d'ici septembre.

Une représentante du Collège B pense que des prélèvements de 40% sur les droits d'inscription posent problème dans les composantes qui possèdent 50% de boursiers...

Le Président répond qu'une réflexion est à organiser pour que la pression soit effectivement la même quel que soit le pourcentage de boursiers.

Une autre représentante ajoute que taxer à 10% les ressources type contrat et à 0% le financement état n'envoie pas un signal positif aux composantes qui vont chercher des contrats.

Le Président considère qu'il faut quand même valoriser les contrats. Quand les laboratoires facturent dans une thèse uniquement le salaire du doctorant, il y a un problème car l'Etablissement doit prendre en charge l'environnement de ce dernier. Il paraît donc logique d'intégrer ces coûts. Les laboratoires peuvent financer d'autres actions de recherche avec les « bénéfiques » d'un contrat uniquement lorsque les frais d'environnement ont été prélevés. Le dispositif présenté ici est sans doute plus cohérent que ce qui avait été imaginé avant.

Une représentante du Collège B est gênée par le fait de voir un dispositif remplaçant un autre. A quand le suivant ?

Un autre administrateur rappelle que dans le système précédent, il manquait une certaine somme pour équilibrer recettes et dépenses. Dans le nouveau système, couvre-t-on les dépenses ?

Le Directeur de la DBF répond que dans les simulations faites sur l'exercice 2013, on a un taux de prélèvement moyen de 8,8% et on passerait à 10.

Un représentant du Collège A pense que si le vote sur la contribution de 10% est positif, on pourrait avoir un second vote proposant de reporter cette application à l'an prochain. Sa proposition n'est pas retenue.

Une représentante du Collège B conclut que si on prélève 10% sur toute ressource, on le fait aussi sur la taxe d'apprentissage. Or il faut la justifier, on ne peut pas y inclure de frais de gestion. Il faudra donc trouver ailleurs le financement correspondant.

Vote du taux unique de prélèvement : 4 contre, 6 abstentions, 12 pour.

Vos élus UNSA se sont abstenus sur ce point, car s'ils entendent les arguments en faveur de ce taux unique, ils sont gênés par son application en cours d'année.

Politique d'Établissement

5. Appel d'offres Région Lorraine 2014 :

Volet Formation

Le VP Formation présente l'appel d'offre formations innovantes qui d'après la Région devaient s'inscrire dans les programmes en cours (matériaux procédés, sciences du numérique, etc.). Les Collégiums ont consulté les composantes, des arbitrages plutôt consensuels ont donné lieu à deux listes : principale et complémentaire. On ne connaît pas la somme que la RL compte affecter à cette demande.

Une de vos élus s'enquiert du cofinancement ? L'UL participera-t-elle ou non ?

Président : l'UL peut cofinancer, à hauteur de 400 k€ maximum.

Volet Recherche

Président : la procédure a sensiblement été la même au niveau du CS pour le volet recherche. La différence, c'est que le CS a fait remonter les classements PS par PS, et pas un interclassement global.

Les deux conseils se sont prononcés à l'unanimité sur leurs classements respectifs.

Vote global sur les deux volets : unanimité pour

Vie Institutionnelle

7. Principe de fusion des UFR « Lettres » et « Langues et Cultures Étrangères »

Le VP CA justifie cette fusion par la mise en place d'une UFR ALL à Nancy pour faire pendant à l'UFR équivalente à Metz.

Vote : deux abstentions, autres pour

8. Création d'une assemblée constituante chargée de proposer les statuts de la nouvelle UFR « Arts, Lettres et Langues-Nancy »

Vote : unanimité pour

9. Statuts de l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG)

Le Directeur de l'ENSG signale le cas particulier de cette Ecole, support pour l'Observatoire des Sciences de l'Univers. L'Ecole a délégué la responsabilité des observations au Pôle Ottelo, son Directeur rendant compte de la mission.

Le Rectorat a fait une remarque sur un article du Règlement intérieur, lié à l'application de l'article L713-9 du code de l'Education : une commission peut être consultée par le Directeur pour avis sur les recrutements, mais ce ne peut avoir qu'un caractère facultatif.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

10. Statuts de l'UFR « Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines » (LANDSAD)

Le VP CA annonce une proposition de statuts issus de l'Assemblée Constituante de l'UFR Landsad. Le contrôle de légalité (Rectorat) a fait trois remarques et le texte est modifié en conséquence.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

12. Modification du Règlement Intérieur du Collegium « Droit Économie Gestion » (DEG)

Quelques modifications mineures de ce règlement sont proposées aujourd'hui.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

13. Modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique « Temps, Espaces, Lettres, Langues » (TELL)

Les modifications portent sur les noms de laboratoire le composant.

Vote : unanimité pour.

Ressources Humaines

14. Seconde campagne recrutement 2014 - Emplois vacants second degré

La VP RH indique que quatre emplois sont concernés, leur affectation est soumise à l'approbation de la Rectrice.

Vote : deux abstentions, autres pour.

Vos élus se sont abstenus du fait que cette campagne rentre dans la campagne globale 2014 qui intègre les gels d'emplois.

15. Cumul de fonctions des Enseignants et Enseignants-Chercheurs

La VP RH explique l'objectif, i.e. éviter les cumuls d'emplois. On ne peut être Directeur de plusieurs structures à la fois, ni cumuler avec une vice-présidence.

Président : cette délibération permet d'agir sur les cumuls de primes, mais le Président ne peut pas forcer un Directeur à démissionner.

Un représentant du collège A et juriste rappelle que cette délibération ne peut s'appliquer qu'aux cas à venir, pas aux situations en cours.

Vote : unanimité pour.

15bis. Fixation des critères de choix et du barème de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) – ex Prime d'Excellence Scientifique

Président : le MESR demande de voter un texte que nous avons déjà prévu. Mais le décret d'application n'est pas encore paru... A noter que l'instance d'évaluation va changer, étant donné qu'elle sera basée sur les CNU. Toutefois, il y avait des pourcentages d'attribution de niveaux A, B ou C, ce qui permettait de cadrer l'enveloppe financière. Certaines sections CNU ne les approuvent pas. Il pourrait donc y avoir une augmentation des dépenses induites si certaines sections distribuent largement des notes A.

Un représentant du collège B note que c'est une mesure restreinte aux Enseignants-chercheurs. Pourquoi fait-on appel à l'ensemble du CA ?

Président : ici nous nous référons à la demande du MESR qui fait appel au rôle délibératif du CA. Les montants ne peuvent être fixés par un CA restreint.

Vote : 1 refus de vote, 2 abstentions, autres pour.

Recherche & Valorisation

16. Détermination du nombre de semestres de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT) pour l'année 2014-2015

Président : le nombre de semestres est de 30, il est proposé de le maintenir.

Une représentante du collège B demande si l'attribution d'un semestre au niveau national et au niveau Etablissement est possible.

Président : statutairement, non. Il est arrivé que le CS distribue 2 semestres à un enseignant-chercheur qui en avait besoin et avait déjà obtenu un semestre au niveau national. Il a donc renoncé à son semestre « national ».

Vote : unanimité pour.

Études & Insertion Professionnelle

17. Charte de l'évaluation des formations et des enseignements

Le VP CA explique que la charte a pour but de préciser comment l'évaluation est mise en œuvre : de la démarche d'évaluation jusqu'à la diffusion des résultats de celle-ci. Un groupe de travail est en train de travailler à la mise en place de cette évaluation. La Charte approuvée par le CF.

Une représentante du collège B a l'impression que la Charte est une succession de généralités.

LE VP CF confirme. Maintenant le groupe de travail travaille aux modalités de mise en œuvre.

Vote : 2 abstentions, autres pour.

18. Calendrier universitaire 2014-2015

Le VP CF présente une première mouture, cadre général dans lequel les composantes pourront organiser leur propre calendrier. Les étudiants ont demandé d'étaler les cours entre septembre et juin (problème des boursiers) et une semaine de révision avant les sessions d'examens.

Vote : unanimité pour.

19. Politique tarifaire de la Formation Tout au Long de la Vie 2014-2015

Le VP CF explique que la FTLV inclut tous les étudiants. On distingue frais de formation et frais d'inscription.

Un représentant des étudiants s'interroge sur la politique tarifaire. L'harmonisation des tarifs de DU entre formation initiale et continue a conduit certaines formations à avoir des tarifs exorbitants pour des internes en médecine par exemple.

Président : cela a été réglé, des demandes systématiques d'exonération des étudiants internes sont transmises et acceptées.

Vote : unanimité pour.

20. Demandes d'ouverture de départements en IUT

Le VP Formation précise que c'est la 3^{ème} demande pour le Département Hygiène Sécurité Environnement à Thionville-Yutz. Cela s'inscrit dans un souhait du Collégium Technologie d'avoir toutes les spécialités de départements d'IUT en Lorraine. Question qui se pose : les moyens. C'est au Collégium de montrer que cela se fait à coûts constants.

Département Carrières Juridiques à l'IUT Metz : avis négatif du MESR l'an dernier (pas suffisamment de relations avec le Droit). Cela a été repensé.

Département « Packaging, Emballage et Conditionnement à Epinal (refus l'an dernier du fait de la concurrence possible avec des BTS). Cela a aussi été corrigé.

Un représentant du collège B est interpellé par le fait que dans les dossiers, sont listés les Enseignants-chercheurs de la composante et pas ceux qui interviendront dans la formation, et précise que même dans un UT, l'adossement recherche est important.

Le vote est un vote de principe conditionné par les moyens à mettre en œuvre.

Vote : adopté à l'unanimité pour les 3

21. Modification de maquette de la double licence Droit-Économie

Le VP formation précise le choix d'un parcours Economie en licence de Droit, et d'un parcours Droit dans la licence d'Economie.

Vote : adopté à l'unanimité.

24. Modification de l'intitulé du Diplôme d'Université (DU) Psychothérapie des personnes atteintes par la maladie : approche intégrative

Le VP Formation explique que les psychotérapeutes ne souhaitent pas le terme Psychothérapie dans l'intitulé du DU. Le terme sera changé.

Vote : adopté à l'unanimité.

25. Modification du Diplôme Universitaire d'Approfondissement Professionnel (DUAP) Informatique

Coût de 4 500 €, formation suivie principalement par des étudiants chinois.

Vote : adopté à l'unanimité.

25bis. Ouverture d'une Licence Professionnelle Valorisation et Recyclage des Matériaux pour une Économie Circulaire

Il s'agit de la transformation d'un DU qui existe. Il faudra rentrer dans les clous concernant la formation car elle ne présente pas assez de projets.

Vote : adopté à l'unanimité.

Patrimoine Immobilier

26. Dossier d'expertise pour les travaux de réhabilitation de la halle technologique du Saulcy – Tranche 1

Le Directeur du Patrimoine Immobilier indique que l'UL a repris dans son patrimoine immobilier l'ancien bâtiment de l'ENIM. Toute opération immobilière dans le cadre du CPER doit faire preuve d'un accord formel du CA.

C'est une installation de plus de 3 000 m² laissée vacante en 2010. Intérêt avéré de cet espace pour l'IUT GMP particulièrement car il utilise pour partie les locaux : cela lui donne une unité de lieu.

En 2011, la rénovation était estimée à 3 M€. A partir de la rentrée prochaine, le lycée Cormontaigne va occuper pour 2 ans une partie des locaux (travaux effectués par le lycée de mai à juillet 14). Puis l'UL récupèrera ses locaux pour l'IUT GMP qui installera ses ateliers dans ce bâtiment.

La 1^{er} tranche de travaux concernera 700 m² pour assurer la mise en sécurité (décembre 14 à juin 2015). 400 k€ sont affectés au titre du CPER + 85 k€ de l'UL.

Vote : adopté à l'unanimité.

Vie Universitaire

27bis. Validation de l'embauche de trois Services Civiques

Le VP CVU explique l'embauche de 3 personnels en service civique. Intérêt de ce type de profil, recruter des jeunes dans la même tranche d'âge que le public, et rattraper des élèves en situation de décrochage.

Président : normalement, les délégations de signature font que ce document ne devrait pas passer au CA. Mais le MESR demande que le CA se prononce car des subventions envers une autre association de l'Etat sont en jeu.

Vote : adopté à l'unanimité.

Subvention

28. Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Champagne-Ardenne pour le compte de MÉDIAL

Président : on est dans le même type de situation que pour le point 27bis.

Vote : adopté à l'unanimité.

Juridique

29. Modifications de conventions-type de Formation Continue :

- a. Contrat de formation professionnelle pour stagiaire sans prise en charge par un tiers financeur
- b. Convention multipartite de formation professionnelle continue pour stagiaire bénéficiant d'une prise en charge financière
- c. Convention de formation professionnelle continue pour stagiaire en contrat de professionnalisation
- d. Convention de prise en charge de droits de scolarité
- e. Contrat d'accompagnement à une validation des acquis de l'expérience
- f. Convention multipartite d'accompagnement à une validation des acquis de l'expérience (VAE)

Président : les conventions type permettent aux services d'avoir un texte de référence, ce qui simplifie et accélère la signature des conventions. On l'a fait pour la recherche, aujourd'hui cela concerne la formation continue.

Vote : adopté à l'unanimité.

Conventions

30. Conventions cadre de partenariat avec les préfetures 54 et 57 :

- a. Convention cadre de partenariat entre l'Université de Lorraine et la Préfecture de Région Lorraine relative à la simplification des démarches administratives conduisant à la délivrance d'un titre de séjour pour les étudiants et scientifiques étrangers de l'Université de Lorraine

Président : but de cette convention, éviter un va et vient avec la Préfecture pour la validation des documents administratifs d'étudiants étrangers. Un bureau sécurisé est mis à disposition de la Préfecture dans la chaîne d'inscription de ces doctorants.

31. Conventions de coopération internationale :

- a. Convention cadre coopération entre l'Université de Lorraine et l'Université Internationale d'Agadir - Universiapolis (Maroc)
- b. Convention cadre coopération entre l'Université de Lorraine et l'Université Internationale de Rabat (Maroc)
- c. Memorandum of Understanding entre l'Université de Lorraine et plusieurs universités du Kazakhstan

Le VP Relations Internationales explique qu'il s'agit de remettre à plat des conventions qui existaient déjà avec certains des ex-établissements.

Vote sur les points a et b (Maroc) : adopté à l'unanimité.

Le VP Relations Internationales : poursuit en présentant des accords-cadres qui existaient déjà avec deux universités d'Almaty. D'autres universités kazakhes ont souhaité établir un accord-cadre avec nous. D'autres pourraient venir.

Un représentant du collège A note que l'université « indépendante » dont on parle porte quand même le nom de l'actuel Président kazakhe... La situation politique de ce pays est tout de même catastrophique. Ce n'est pas un pays anodin.



Président : on pourrait préférer travailler avec d'autres pays... les valeurs de l'Université française pourraient être portées avec intérêt dans ce pays.

Vote : 6 abstentions, autres pour.

32. Swiss European Mobility Programme

Président : la récente votation suisse sur la libre circulation des citoyens entre l'UE et la Suisse a conduit ce pays à suspendre ses négociations dans le cadre du programme ERASMUS+.

Le VP Relations Internationales précise que les suisses proposent de mettre en place un programme de mobilité entièrement financé par leurs soins pour « remplacer » le programme ERASMUS+

Un représentant du collège A ajoute que juridiquement la situation est beaucoup plus compliquée que ce qu'on dit, car la Constitution Suisse contient des verrous empêchant le peuple d'adopter des mesures qui vont à l'encontre des grands principes du droit international ce qui n'est pas le cas dans notre constitution.

Vote : unanimité pour.

Fin du CA à 17h15

Vos élus BIATSS de l'UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS